

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU 28 AVRIL 2026

MEMBRES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :

Représentants des Habitants :

Madame GRAS Odette, PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE.

Monsieur MERCIER Philippe, Représentant des Habitants.

Madame ORIA Yvette, Représentante des Habitants.

Madame LOISEAU Madeleine, Représentante des Habitants.

Représentant du personnel Syndicat SUD Santé Sociaux :

Madame MVOUIKA Ida.

Représentant du Conseil d'Administration :

Monsieur CRAVENAUD Michel, Conseiller Municipal.

Le médecin coordonnateur :

Docteur BOURGEAIS Nadia.

Représentante des membres de l'équipe médico-soignante :

Madame GIRAULT Louise, Cadre Supérieur de Santé Paramédical.

Représentante des bénévoles accompagnant les personnes accueillies :

Madame TORNÉ Liliane, Association VMEH.

MEMBRES EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Madame LOINTIER-GOLD, Vice-Présidente du Conseil de la Vie Sociale et Représentante des Familles, donne pouvoir à Madame GRAS Odette, Présidente du Conseil de la Vie Sociale et Représentante des Habitants.

MEMBRES INVITÉS PRÉSENTS :

Monsieur ESSALHI, Directeur ; Madame PIRO-MAHÉ, Directeur Adjoint ; Madame DEIBER, Responsable des Finances ; Madame FÉVRIER, Élève Directrice ; Madame DESMARES, Assistante de Direction ; Madame BEAUMONT, Animatrice ; Madame GOMEZ, Animatrice (ff) et Assistante de Soins en Gériatrie ; Madame JARNOUX, Ergothérapeute ; Madame HUAULT, Diététicienne ; Madame DROUAUD, Psychologue ; Madame ROY, Accueil-Communication ; Madame DULONG, Représentante CDCA et Vice-Présidente de séance.

MEMBRES EXCUSÉS : Monsieur FOULON, Représentant des Familles.

HABITANTS, FAMILLES ET PROCHES PRÉSENTS : cf. feuille d'émargement jointe au présent procès-verbal.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame DESMARES, Assistante de Direction.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du Procès-Verbal de la séance du 03 mars 2026
- 2) Questions des familles
- 3) Le Référent Institutionnel au sein de la Résidence DEBROU :
 - Liste des Référents Institutionnels réactualisée en date du 14 avril 2026
- 4) Projets d'Accompagnement Personnalisé :

- Tableau de suivi des habitants disposant d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) en date du 14 avril 2026
- 5) Axes de travail prioritaires et projets des services Animation – Restauration/Diététique – Psychologie – Ergothérapie
- 6) Situation sanitaire au sein de la Résidence DEBROU :
 - Bilan de la campagne de vaccination contre la grippe et la COVID-19.
 - Rappels des bonnes pratiques professionnelles.
- 7) État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2025 : Hébergement Permanent / Hébergement Temporaire
- 8) Proposition et affectation du Résultat : Hébergement Permanent / Hébergement Temporaire
- 9) Guide de prévention et de lutte contre la maltraitance
- 10) Droit de visite au sein de la Résidence DEBROU :
 - Rappel des principes applicables
- 11) Participation et expression des habitants
 - Présentation du projet « Boîte à rêves »
- 12) Candidature de la Résidence DEBROU au dispositif Bertha Mobile

La séance est ouverte à 14H42.

Madame la Présidente, Monsieur le Directeur et les membres du Conseil de la Vie Sociale accueillent avec plaisir les habitants, les familles et proches présents dans le public de ce Conseil et les remercient pour leur présence.

Aucune famille n'est connectée via l'application Zoom pour suivre cette réunion en distanciel. En l'absence de Madame la Vice-Présidente, Monsieur le Directeur propose à Madame DULONG, représentante du CDCA et ayant exercé les fonctions de Vice-Présidente du Conseil de la Vie Sociale quelques années plus tôt, d'assurer la fonction de Vice-Présidente de séance, en raison de sa connaissance des travaux du CVS et de son expérience au sein de cette instance. Madame DULONG remercie chaleureusement Monsieur le Directeur pour sa confiance et accepte avec plaisir d'assurer la fonction de Vice-Présidente de séance et de conduire les échanges de la réunion.

Madame DULONG informe les membres du Conseil de la Vie Sociale de la candidature d'une représentante des familles en qualité de membre qualifié du CVS, conformément au règlement intérieur du Conseil de la Vie Sociale.

En l'absence d'opposition, cette candidature est acceptée.

Madame DABOUIIS Françoise est désormais intégrée au Conseil de la Vie Sociale en tant que membre qualifié représentant les familles.



1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 03 MARS 2026

Le procès-verbal de la séance du 03 mars 2026 a été transmis aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Madame DULONG demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 03 mars 2026.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 03 mars 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2- QUESTIONS DES FAMILLES

Madame DULONG rapporte les propos de Madame LOINTIER-GOLD, Vice-Présidente du Conseil de la Vie Sociale et représentante des familles : Une réunion d'échanges avec les familles a été organisée un mercredi après-midi dans une salle dédiée située à proximité du PASA des Bleuets. Trois familles, représentant trois habitants différents, étaient présentes. Cette rencontre a permis d'échanger sur plusieurs points du livret d'accueil et d'apporter des précisions aux familles.

Les participants ont exprimé leur satisfaction quant à ce temps d'échange, qu'ils ont trouvé utile.

Monsieur le Directeur tient à remercier très sincèrement les membres du Conseil de la Vie Sociale pour leur véritable engagement auprès des familles et des proches des habitants de la Résidence DEBROU.

3- LE RÉFÉRENT INSTITUTIONNEL AU SEIN DE LA RÉSIDENCE DEBROU

➤ Liste des Référents Institutionnels réactualisée en date du 14 avril 2026

Monsieur le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale l'existence du dispositif de Référent Institutionnel en vigueur au sein de la Résidence DEBROU depuis 2018. Il mentionne également que deux vidéos explicatives, tournées au sein de l'établissement, sont disponibles sur le site internet www.debrou.fr afin de mieux faire connaître ce dispositif.

Madame Ida M., aide-soignante, présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le rôle et les missions du Référent Institutionnel. Chaque agent est référent de quatre à cinq habitants. Il lui revient de se présenter à l'habitant ainsi qu'à sa famille afin d'assurer un premier lien et un suivi de proximité.

Madame GIRAULT précise que certains professionnels se montrent plus à l'aise que d'autres dans l'exercice de ce rôle, notamment dans la relation avec les familles. Elle souligne également l'importance de l'accompagnement des équipes dans la mise en œuvre de cette mission de référent institutionnel.

Monsieur le Directeur précise que la liste des référents institutionnels est régulièrement actualisée et présentée à chaque Conseil de la Vie Sociale. Il ajoute qu'auparavant, cette liste était affichée au sein des unités de vie, mais qu'à la suite des recommandations issues de l'évaluation externe et des exigences liées au RGPD, sa diffusion publique et son affichage ont été supprimés afin de garantir la protection des données personnelles des habitants.

Par ailleurs, Madame ROY rappelle le rôle et les missions du Référent Institutionnel et informe qu'à chaque nouvelle admission, deux supports d'information sont remis dans le logement de

l'habitant : un à destination de l'habitant et un à destination de la famille, chacun précisant l'identité du référent institutionnel concerné.

Madame DULONG souligne qu'il s'agit d'une ressource supplémentaire, inexistante dans les autres établissements, et qu'elle contribue à un important gain de sérénité.

4- PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉS

- Tableau de suivi des habitants disposant d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) en date du 14 avril 2026

Madame DULONG donne la parole à Monsieur le Directeur.

Le tableau de suivi des habitants disposant d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) au sein de la Résidence DEBROU a été transmis aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale que le PAP ou Projet d'Accompagnement Personnalisé est un outil de coordination visant à répondre à long terme aux besoins et attentes de la personne accueillie. Chaque personne accompagnée a des attentes et des besoins singuliers, que le professionnel s'emploie à intégrer dans le projet personnalisé. Il se décline en une programmation de prestations et d'activités individuelles ou collectives en cohérence avec les besoins et envies de l'habitant. Il permet d'inclure différents volets plus spécifiques articulés entre le volet de la vie sociale, de la vie quotidienne et du soin. Il tient compte du parcours de vie, du parcours de soins et du parcours d'accompagnement de l'habitant. **Le PAP doit être évalué ou réévalué autant que de besoin et au minimum une fois par an.**

Monsieur le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le tableau de suivi des habitants disposant d'un projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) en cours d'actualisation.

Madame GIRAULT indique qu'un retard est actuellement constaté dans l'actualisation de certains Projets d'Accompagnement Personnalisés. Celui-ci s'explique notamment par la mise en place du nouveau logiciel de soins TITAN LINK ainsi que par des effectifs infirmiers insuffisants sur la période concernée. À ce jour, Monsieur Le Directeur a le plaisir d'informer les membres du CVS que l'ensemble des postes infirmiers est désormais pourvu et que l'élaboration et la réactualisation des PAP sont en cours de régularisation progressive.

5- AXES DE TRAVAIL PRIORITAIRES ET PROJETS DES SERVICES ANIMATION – RESTAURATION/DIÉTÉTIQUE – PSYCHOLOGIE – ERGOTHÉRAPIE

Madame DULONG donne la parole à Madame BEAUMONT, Animatrice, et Madame GOMEZ, Animatrice (ff) pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service vie sociale – animation.

Madame BEAUMONT, animatrice au sein des unités de vie « Les Lys » - A1, « Les Œillets » A2, « Les Iris » - B1 et « Les Dahlias » - B2 se présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale et présente les animations qui ont été organisées ces dernières semaines et celles qui sont programmées au cours des semaines à venir, notamment à l'occasion de la préparation du pique-nique annuel qui aura lieu le mercredi 1^{er} juillet 2026 sur le thème du Far West. Elle précise que

le programme des animations est affiché à l'accueil de l'établissement ainsi qu'au sein des unités de vie, et publié sur le site internet de l'établissement.

Madame GOMEZ, Assistante de Soins en Gériatrie (ASG) et animatrice (ff) au sein des unités protégées se présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale et leur présente les différentes activités réalisées lors d'ateliers avec les habitants des unités protégées et des PASA.

Madame DULONG et Monsieur le Directeur remercient vivement les animatrices pour leur travail.

Madame DULONG donne la parole à Madame HUAULT, Diététicienne, pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service restauration-diététique.

Madame HUAULT présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale ses principales missions au sein de la Résidence DEBROU :

- Élaboration des menus et des régimes ;
- Élaboration des goûters enrichis ;
- Mise en œuvre de la démarche nutritionnelle, incluant les compléments nutritionnels oraux (CNO) sur prescription médicale ;
- Participation au suivi du projet d'accompagnement personnalisé des habitants accueillis,
- Animation d'ateliers au sein des Pôles d'Activité et de Soins Adaptés et de l'ensemble des unités de vie,
- Animation de petits déjeuners conviviaux au sein des unités protégées en collaboration avec l'animatrice,
- Animation de repas thérapeutiques, en collaboration avec l'ergothérapeute, chaque vendredi midi. Ces temps partagés permettent d'identifier certaines problématiques liées à l'accompagnement de l'habitant et de mettre en place des actions adaptées pour y remédier.

Madame HUAULT indique que plusieurs repas améliorés seront proposés au cours des mois de mai, juin et juillet, en lien avec la présence de nombreux jours fériés. Elle souligne que ces temps de restauration constituent des moments conviviaux.

Madame DULONG donne la parole à Madame DROUAUD pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service de psychologie.

Madame DROUAUD rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale que le service de psychologie est organisé de la manière suivante :

- **Madame FENECH Pauline**, Psychologue des Unités Protégées A0-Les Bleuets et B0-Les Amaryllis ainsi que des PASA,
- **Madame POUSSIGUE Anne**, Psychologue au sein des unités de vie A1-Les Lys et A2-Les Œillets,
- **Madame DROUAUD Priscilla**, Psychologue au sein des unités de vie B1-Les Iris et B2-Les Dahlias.

Madame DROUAUD rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale les quatre principaux axes de travail des psychologues de la Résidence DEBROU :

- 1) Axe de travail N°1 : Les Habitants de la Résidence DEBROU.
- 2) Axe de travail N°2 : Les Familles et les Proches.
- 3) Axe de travail N°3 : Les Professionnels de la Résidence DEBROU.
- 4) Axe de travail N°4 : La Résidence DEBROU.

Madame DROUAUD rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale l'institutionnalisation des groupes de formation à destination des familles et des proches. Ces sessions, animées par le service de psychologie, portent sur la maladie d'Alzheimer, les troubles apparentés ainsi que les troubles du comportement.

La prochaine session se tiendra le jeudi 28 mai 2026 et sera consacrée au thème « Comprendre les troubles du comportement et communiquer ».

Madame DULONG donne la parole à Madame JARNOUX pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service ergothérapie.

Dans le cadre de la continuité de la démarche d'amélioration de la qualité de vie des habitants, des familles et du personnel, Madame JARNOUX informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'elle intervient au sein de l'ensemble des unités de vie ainsi que des Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA), selon un planning défini.

Ses interventions portent notamment sur la prévention des risques de chutes, la prévention des escarres, ainsi que sur la réadaptation de la mobilité et des transferts.

Elle rappelle que l'ergothérapeute est un professionnel de santé qui contribue au maintien et au développement de l'autonomie et de l'indépendance des personnes âgées dans les activités de la vie quotidienne.

Madame JARNOUX travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire et en étroite collaboration avec les infirmiers et aides-soignants qui la sollicitent notamment quant aux Projets d'Accompagnement Personnalisés des Habitants.

Aussi, Madame JARNOUX informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'elle participe, en lien avec SIEL BLEU, aux activités de gymnastique douce organisées tous les lundis après-midi au sein de l'espace Vie Sociale et Animation. Pas moins de trente habitants participent à ces ateliers.

Madame JARNOUX informe de l'installation de 16 rails supplémentaires de lève-personnes fixes, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie au travail et de la prise en charge des habitants. Les logements concernés sont répartis sur les bâtiments A et B. Les travaux de pose débuteront le 04 mai, le planning précis restant à définir.

Au total, 52 logements seront équipés de rails de lève-personnes fixes à l'issue de cette installation.

Madame DULONG invite le personnel à communiquer auprès des familles sur la nécessité de ce dispositif et ses bénéfices en matière de sécurité et de prise en charge des habitants, celui-ci étant bien souvent méconnu des familles.

Madame DULONG et les membres du Conseil de la Vie Sociale remercient les personnels paramédicaux pour leur professionnalisme et pour la présentation de leurs axes de travail prioritaires.

6- SITUATION SANITAIRE AU SEIN DE LA RÉSIDENCE DEBROU

Madame DULONG donne la parole au Docteur BOURGEAIS, Médecin coordonnateur.

- Bilan de la campagne de vaccination contre la grippe et la COVID-19
- Rappels de bonnes pratiques professionnelles

Le Docteur BOURGEAIS présente le bilan de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière. Le taux de couverture atteint 92 % des habitants. La campagne s'est déroulée dans de bonnes conditions, les refus ayant été respectés.

Concernant la COVID-19, le Docteur BOURGEAIS informe que l'établissement a été destinataire d'un message d'alerte ministériel relatif à la campagne de renouvellement vaccinal du printemps 2026. Les publics concernés sont notamment les personnes âgées de 80 ans et plus, les personnes immunodéprimées, les résidents en EHPAD et USLD ainsi que les personnes à très haut risque.

Au sein de la Résidence DEBROU, la campagne de rappel sera mise en œuvre à compter du 18 mai 2026, dès réception des vaccins.

Une note d'information « CAMPAGNE DE RAPPEL DE VACCINATION COVID-19 » sera adressée aux habitants et à leurs familles, laquelle rappelle que l'administration du rappel vaccinal peut intervenir dès 6 mois après la dernière injection ou infection au SARS-CoV-2, délai pouvant être réduit à 3 mois pour les personnes à très haut risque, sur décision médicale partagée.

Le Docteur précise également que les modalités de consentement restent celles habituellement appliquées : le consentement déjà recueilli pour les campagnes précédentes demeure valable lorsqu'il est présent dans le dossier de soins. À défaut, un nouveau recueil de consentement est demandé. Il est rappelé que chaque habitant conserve la possibilité de refuser la vaccination, sauf en cas de mesure de protection juridique où la décision revient au représentant légal dans l'intérêt de la personne.

Concernant le port du masque chirurgical, Monsieur le Directeur rappelle que la règle en vigueur est maintenue, à savoir : le port du masque est obligatoire en cas d'apparition de symptômes tels que toux, éternuements, écoulement nasal, maux de gorge ...

Monsieur le Directeur remercie l'ensemble des familles, des proches ainsi que le personnel, et souligne l'importance de rappeler et de respecter les modalités d'application de cette consigne.

7- ÉTAT RÉALISÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES (ERRD) 2025 : HÉBERGEMENT PERMANENT / HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Madame DULONG donne la parole à Monsieur Le Directeur.

L'État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2025 ainsi que le rapport financier et d'activité 2025 ont été remis aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

Monsieur Le Directeur présente le Rapport Financier et d'Activité 2025 ainsi que le tableau récapitulatif de l'exécution budgétaire 2025, synthétisant l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses 2025.

Il souligne le très bon niveau d'activité de l'établissement, avec un taux d'occupation de 99,48 % en 2025.

Concernant le début de l'exercice 2026, Monsieur le Directeur informe que 36 décès ont été enregistrés au cours du premier trimestre au sein de l'établissement. Il précise également que des difficultés sont actuellement rencontrées en matière d'admissions et remercie madame ROY ainsi que les cadres de santé paramédicaux pour leur mobilisation dans le suivi de cette situation.

À titre informatif, Monsieur le Directeur évoque les réflexions nationales en cours concernant l'évolution de la dénomination des EHPAD, qui pourraient être amenés à être désignés sous l'appellation « Maisons France Autonomie ».

Madame DULONG demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2025.

Avis n° 2026-002 : État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2025

Il est procédé au vote de l'avis n° 2026 - 002.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	10

L'avis n°2026-002 est adopté à l'unanimité des membres présents.

8- PROPOSITION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT : HÉBERGEMENT PERMANENT / HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Madame DULONG donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale les propositions d'affectation des résultats 2025, en application des articles R314-51 et R314-54 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Madame DULONG demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur les propositions d'affectation des résultats 2025.

Avis n° 2026-003 : Proposition et affectation du résultat : Hébergement Permanent – Hébergement Temporaire

Il est procédé au vote de l'avis n° 2026 - 003.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
--	--------------	-------------	------------

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	10
--	---	---	----

L'avis n°2026-003 est adopté à l'unanimité des membres présents.

9- GUIDE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE

Le Guide de prévention et de lutte contre la maltraitance de la Résidence DEBROU a été transmis aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

Madame DULONG donne la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que dans le cadre de la démarche institutionnelle de promotion de la bientraitance et de prévention et de lutte contre la maltraitance, le nouveau numéro national de signalement des maltraitements envers les adultes vulnérables est le 3133.

Ce numéro gratuit permet aux victimes, témoins, proches, ou professionnels de signaler une situation de maltraitance concernant une personne âgée, une personne en situation de handicap ou tout adulte vulnérable, à domicile comme en établissement. Il est accessible 7 jours sur 7, de 9h à 20h.

Dans ce cadre, le Guide de prévention et de lutte contre la maltraitance de la Résidence DEBROU a été actualisé et intègre désormais ce nouveau numéro. Ce Guide est accessible à tout moment sur le serveur interne et sur le site internet de l'établissement.

Monsieur Le Directeur informe que le numéro 3133 sera également intégré dans les supports d'information et de communication de l'établissement, notamment dans les livrets d'accueil, et fait l'objet d'un affichage au sein de l'établissement afin d'assurer une information claire des habitants, familles, proches et professionnels.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de cette information.

10- DROIT DE VISITE AU SEIN DE LA RÉSIDENCE DEBROU

➤ Rappel des principes applicables

Madame DULONG donne la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente les principales dispositions relatives au droit de visite des personnes accueillies, issues de la loi du 8 avril 2024. Il rappelle que ce droit est désormais expressément reconnu à toute personne accueillie en établissement social et médico-social.

À la Résidence DEBROU, chaque habitant peut recevoir quotidiennement les visiteurs de son choix, sans formalité préalable, dans le respect de sa volonté, de sa vie privée et de son autonomie. L'établissement veille à garantir l'exercice effectif de ce droit et à faciliter les visites dans le respect des règles de sécurité et de santé.

Monsieur Le Directeur précise que toute restriction au droit de visite ne peut intervenir qu'à titre exceptionnel, dans les conditions strictement prévues par la réglementation. Une

protection renforcée est par ailleurs garantie aux habitants relevant de soins palliatifs ou en situation de fin de vie.

Ces dispositions ont fait l'objet d'une note d'information diffusée à l'ensemble des habitants, de leurs familles et proches, ainsi qu'aux professionnels de l'établissement. Elles seront prochainement intégrées aux différents documents institutionnels, après consultation des instances compétentes.

Dans l'attente de ces mises à jour, les principes présentés sont applicables immédiatement.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de cette information.

11- PARTICIPATION ET EXPRESSION DES HABITANTS

➤ Présentation du projet « Boîte à rêves »

Madame DULONG donne la parole à Madame FÉVRIER, Élève Directrice, afin de présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale le dispositif institutionnel « La Boîte à Rêves », qui s'inscrit pleinement dans les orientations du Projet Institutionnel 2027-2031 de la Résidence DEBROU.

Madame FÉVRIER explique que ce dispositif a pour objectif de permettre aux habitants d'exprimer un rêve ou un souhait personnel en vue de sa réalisation. Les rêves concernés correspondent à des expériences exceptionnelles individualisées, en lien avec l'histoire de vie, les aspirations ou les centres d'intérêt des habitants, et nécessitant une organisation spécifique ainsi que des moyens particuliers pour être concrétisés.

Les rêves peuvent être recueillis selon différentes modalités : dépôt direct par l'habitant, ateliers collectifs ou accompagnement individualisé.

L'ensemble des professionnels, ainsi que les familles et les proches, sont associés à cette démarche afin de favoriser l'expression des souhaits des habitants.

Madame FÉVRIER précise que les rêves recueillis feront l'objet d'une présélection par le comité animation, avant une sélection finale réalisée par tirage au sort à l'occasion du Conseil de la Vie Sociale. Le nombre de rêves retenus sera déterminé en fonction des projets présentés.

La mise en œuvre des rêves sélectionnés est coordonnée par le service animation, en lien avec la Direction et les cadres de santé paramédicaux.

Un suivi du dispositif sera assuré au travers d'un tableau de bord, de bilans présentés au Conseil de la Vie Sociale et d'actions de communication valorisant les réalisations effectuées.

Ce dispositif vise à renforcer la qualité de vie des habitants en favorisant la prise en compte de leurs souhaits et projets personnels.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de cette information.

12- CANDIDATURE DE LA RÉSIDENCE DEBROU AU DISPOSITIF BERTHA MOBILE

Madame DULONG donne la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que la candidature de la Résidence DEBROU au dispositif « Bertha Mobile » a été retenue par l'association porteuse du projet.

À cette occasion, il remercie les animatrices ainsi que Madame FÉVRIER, Élève Directrice, pour leur participation à la journée de présentation du dispositif et pour leur implication dans l'étude et la faisabilité de ce projet.

Toutefois, à l'issue des échanges et au regard des éléments présentés lors de cette journée, Monsieur le Directeur indique avoir pris la décision de ne pas donner suite, pour l'instant, à la mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement. Il précise que cette décision résulte d'une analyse de sa compatibilité avec les valeurs, le projet institutionnel et l'organisation de la Résidence DEBROU.

Monsieur le Directeur souligne que l'établissement demeure pleinement engagé dans le développement d'actions favorisant l'ouverture sur l'extérieur, le renforcement du lien social et la participation des habitants à la vie locale, conformément aux orientations du Projet Institutionnel.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de cette information.

Madame DULONG remercie chaleureusement l'ensemble des membres du Conseil de la Vie Sociale pour leurs remarques et questionnements sur les points présentés au cours de la séance, ainsi que pour leurs contributions et leur participation aux échanges.

Monsieur le Directeur remercie vivement Madame DULONG pour avoir assuré la Vice-Présidence de la séance. Il lui adresse ses remerciements les plus sincères pour son engagement et son investissement au sein de l'établissement depuis de nombreuses années.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordés, Madame la Présidente, Madame DULONG et Monsieur le Directeur remercient les membres du Conseil de la Vie Sociale présents ainsi que les habitants, les familles et proches y ayant assisté et clôturent la séance à 16H10.

La Présidente
du Conseil de la Vie Sociale



O. GRAS

La Vice-Présidente de séance
du Conseil de la Vie Sociale



MC. DULONG

Fait à Joué-lès-Tours le 28 avril 2026